

LES BÉNÉFICIAIRES

Toutes les entités publiques ainsi que les entités à but non lucratif implantées dans cet espace de coopération peuvent intégrer un partenariat (administrations nationales, régionales, locales, autres organismes publics, centres de recherche, universités, acteurs ou organismes socio-économiques, etc.).

L'ESPACE SUDOE

Etendu sur une surface de 770 120 km² (soit 18,2% de la surface de l'Union européenne UE-27), l'espace Sud-ouest européen est composé de 30 régions et villes autonomes.

Sa population s'élève à 61,3 millions d'habitants, ce qui suppose 12,4% de la population totale de l'Union européenne (UE-27).



Ce dépliant est réalisé avec du papier Cyclus 100 % recyclé. Si vous l'avez déjà lu, passez-le à une autre personne pour qu'elle le lise ou déposez-le dans un conteneur bleu afin qu'il soit recyclé.
Collaborons ensemble à la conservation de l'environnement.



www.interreg-sudoe.eu

Secrétariat technique conjoint SUDOE

Plaza del Príncipe, n° 4, 1ª planta
39003 SANTANDER - ESPAGNE

T. (+34) 942 23 83 62
F. (+34) 942 23 84 28

Autorité de gestion

Plaza del Príncipe, n° 4, 2ª planta
39003 SANTANDER - ESPAGNE

T. (+34) 942 31 84 20
F. (+34) 942 37 23 29

SUDOE

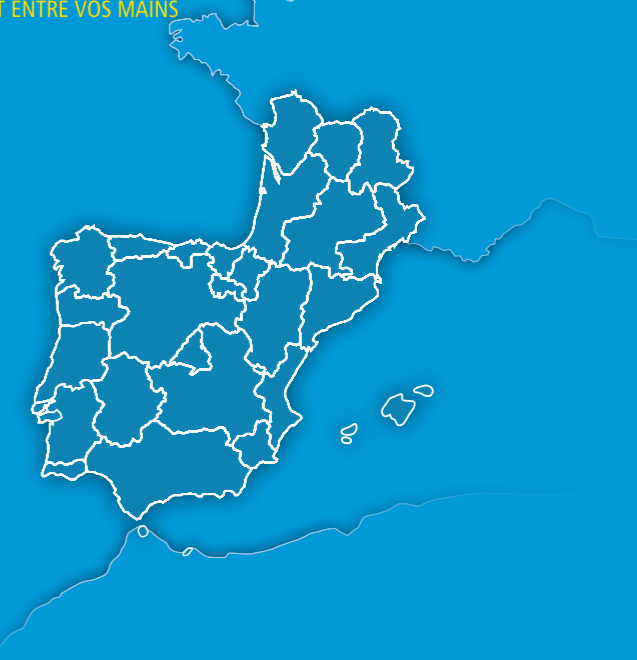
Programa de Cooperación Territorial
Programme de Coopération Territoriale
Programa de Cooperaçào Territorial
Territorial Cooperation Programme

Interreg IV B
www.interreg-sudoe.eu



CONSTRUISONS ENSEMBLE L'ESPACE SUD-OUEST EUROPEËN

LA COOPÉRATION EST ENTRE VOS MAINS





LE SUDOE CONSTRUIT L'EUROPE DU FUTUR

Le programme de coopération territoriale de l'Espace Sud-ouest européen (SUDOE) soutient le développement régional à travers le cofinancement de projets transnationaux par le biais du FEDER (Fond Européen de Développement Régional) dans le cadre de l'Objectif de coopération territoriale européenne pour la période 2007-2013.

Le programme SUDOE 2007-2013 est le deuxième programme de coopération transnationale dans la zone; il fait suite à un premier programme qui s'inscrivait dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG et portait sur la période 2000-2006.

Grâce au programme SUDOE 2007-2013, ce sont 132 millions d'euros qui vont être investis au sein de l'espace Sud-ouest européen, desquels 99,4 millions d'euros sont apportées par l'Union européenne à travers le FEDER. Les projets mis en oeuvre peuvent ainsi prétendre à un taux de cofinancement de 75%.

L'OBJECTIF

L'objectif du nouveau programme SUDOE est de consolider la coopération territoriale des régions du Sud-ouest européen dans les domaines de la compétitivité, de l'innovation, la protection de l'environnement, le développement et l'aménagement du territoire durables. Le programme contribuera ainsi à une intégration harmonieuse et équilibrée des régions participantes et à une cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne.

ESPAGNE: GALICIA, PRINCIPADO DE ASTURIAS, CANTABRIA, PAÍS VASCO, COMUNIDAD FORAL DE NAVARRA, LA RIOJA, ARAGÓN, COMUNIDAD DE MADRID, CASTILLA Y LEÓN, CASTILLA-LA MANCHA, EXTREMADURA, CATALUÑA, COMUNIDAD VALENCIANA, ISLAS BALEARES, ANDALUCÍA, REGIÓN DE MURCIA, CIUDAD AUTÓNOMA DE CEUTA, CIUDAD AUTÓNOMA DE MELILLA.

FRANCE: POITOU-CHARENTES, AQUITAINE, MIDI-PYRÉNÉES, LIMOUSIN, AUVERGNE, LANGUEDOC-ROUSSILLON.

PORTUGAL: NORTE, ALGARVE, CENTRO, LISBOA, ALENTEJO.

ROYAUME-UNI: GIBRALTAR.

COMMENT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU SUDOE

Le programme de coopération transnationale du Sud-ouest européen offre la possibilité à l'ensemble des organismes publics de cet espace à bénéficier d'une aide communautaire.

Pour prétendre à un cofinancement FEDER dans le cadre du programme SUDOE, les porteurs de projets doivent présenter leur candidature lors des périodes établies dans les appels à projets.

Chaque appel à projets définit les modalités à respecter pour soumettre une candidature, telles que les axes de coopération concernés, les délais de présentation de dossier, les montants financiers disponibles, etc.

Le site Internet du programme (www.interreg-sudoe.eu) présente toutes les informations nécessaires à cet égard.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de programmation, organe composée d'administrations nationales et régionales de chaque État membre participant au programme, sélectionne les projets après une co-instruction technique des formulaires de candidature réalisée par le secrétariat technique conjoint et les correspondants nationaux. Ce comité prend ses décisions sur la base des critères de sélection publiés au moment de l'appel à projets.

LES CLÉS D'UN SUCCÈS GARANTI

La nouvelle génération de projets doit se caractériser par l'émergence de projets stratégiques. Pour cela, tout projet doit démontrer un fort impact transnational, de grandes capacités d'innovation et de transfert, un partenariat compétent et expérimenté et des résultats tangibles.

QUATRE AXES DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES

Pour que les projets de coopération mis en oeuvre contribuent à la croissance durable de l'Espace SUDOE, quatre grands axes prioritaires d'actions ont été retenus:

Priorité 1: Promotion de l'innovation et création de réseaux durables dans le domaine de la coopération technologique [environ 33,0 % du financement total].

Les projets doivent favoriser l'excellence scientifique, la compétitivité et l'innovation à travers une meilleure coopération entre les acteurs économiques, sociaux et scientifiques

Priorité 2: Amélioration de la durabilité en vue de protéger et de sauvegarder l'environnement et le patrimoine naturel de la zone de l'Europe du Sud-Ouest [environ 23,6 % du financement total].

Les projets doivent mettre en oeuvre des mesures durables et pratiques plus adaptées à la prévention des risques et à la préservation et conservation des ressources naturelles.

Priorité 3: Intégration harmonieuse de la zone de l'Europe du Sud-Ouest et amélioration de l'accès aux réseaux d'information [environ 23,6 % du financement total].

Les projets doivent mettre au point des solutions pour améliorer l'accessibilité au sein de l'Espace SUDOE, soit dans le domaine des transports multimodaux et de l'interconnexion des réseaux, soit dans le domaine des informations (TIC).

Priorité 4: Promotion d'un développement urbain durable fondé sur la coopération transnationale [environ 14,2 % du financement total].

Les projets doivent contribuer au développement équilibré des villes et des réseaux de villes en favorisant la synergie entre elles et le milieu rural.